



PROJET PEDAGOGIQUE

Des étudiants en Soins Infirmiers de

3^{ème} ANNEE

SOMMAIRE

1) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	page 3 -5
1.1) Objectifs globaux	
1.2) Objectifs spécifiques	
1.3) Objectifs séquentiels	
2) ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	page 6
2.1) Généralités	
2.2) Stages	
3) PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE	page 7
3.1) Répartition des ECTS pour la troisième année	
3.2) Liens entre les unités d'enseignement et l'acquisition de compétences	
3.3) Répartition du temps personnel guidé par semestre	
4) DISPOSITIF D'EVALUATION	page 9-10
4.1) Evaluation des compétences en IFSI	
4.2) Evaluation des compétences en stage	
4.3) Attribution des ECTS	
5) OBJECTIFS DE STAGE	page 11
5.1) Objectifs globaux et spécifiques des stages des semestres 5 et 6	
5.2) Objectifs de stage du semestre 5	
5.3) Objectifs de stage du semestre 6	
5.4) Procédure de stage	
6) SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT	page 13 - 15
6.1) Le suivi pédagogique en IFSI	
6.2) Le suivi pédagogique en stage	
7) LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ	page 16 -17
7.1) Les délégués de promotion	
7.2) Les attentes institutionnelles	
7.3) Les réunions de la section de vie étudiante	
8.) MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT	page 17-18
8.1) Modalités d'admission	
8.2) Rattrapage	
8.3) Réorientation	

1) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1.1) Objectifs globaux

Le projet pédagogique de la 3^{ème} année d'études d'infirmier(e) tend plus particulièrement à permettre à l'étudiant :

- ✚ D'agir en toute situation de soins, grâce aux **compétences construites** tout au long de la formation
- ✚ De répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluridisciplinarité
- ✚ D'être acteur de la promotion et de l'éducation à la santé, en lien avec la politique de santé du territoire de Marseille
- ✚ De mener une réflexion éthique basée sur des valeurs professionnelles et institutionnelles permettant à l'étudiant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.
- ✚ De développer des aptitudes d'adaptation lui permettant d'être mobile et polyvalent et préparer son projet professionnel
- ✚ De s'inscrire dans une dynamique de recherche en soins infirmiers
- ✚ De s'inscrire dans un processus d'évaluation et d'amélioration de sa pratique professionnelle
- ✚ D'amener l'étudiant à devenir **un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et/ou en équipe pluri professionnelle.

La finalité étant pour chaque étudiant en soins infirmiers de savoir « **agir en toute situation** ». D'être « *Capable de réflexion critique, d'intégration rapide et d'adaptation en lien avec l'évolution, la croissance des savoirs et la rencontre avec les situations de soins de plus en plus complexes* »

1.2) Objectifs spécifiques

L'accent sera mis plus particulièrement sur :

- ✚ Le raisonnement clinique et la réflexion critique.
- ✚ La démarche de soins et la planification des soins pour une meilleure expertise, en développant les capacités d'analyse /synthèse de l'étudiant.
- ✚ L'initiation à la recherche en soins infirmiers,
- ✚ Les activités de soins relevant du rôle propre et sur prescription médicale (arrêté du 29 juillet 2004 relatif au diplôme d'état infirmier) au travers d'ateliers, de pratiques et des différents stages.
- ✚ L'analyse des pratiques professionnelles à l'issue des stages.
- ✚ Le calcul sans erreur des doses, des débits, des concentrations relatives aux prescriptions médicales
- ✚ L'encadrement des étudiants en soins infirmiers de 1^{ère} année, 2^{ème} année et des élèves aides soignants, auxiliaires de puéricultures, aides médicaux psychologiques.
- ✚ Les capacités d'auto évaluation.

1.3) OBJECTIFS SEQUENTIELS DE PROGRESSION DES APPRENTISSAGES ET DE PROFESSIONNALISATION AU COURS DES SEMESTRES 5 ET 6

Légende:

UE 1 : Sciences humaines et droit	UE2 Sciences biologiques et: médicales	UE 3 : Sciences et Techniques Infirmières Fondements et Méthodes	UE 4 : Sciences et Techniques Infirmières Interventions	UI5 : Intégration des savoirs et posture professionnelles infirmière
-----------------------------------	--	--	---	--

SEMESTRE 5

Compétences	UE	Objectifs
4	2.6 Processus psychopathologiques	- Intégrer les connaissances nécessaires à la construction d'une relation thérapeutique et aux soins à donner aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou de pathologies psychiatriques - Développer un questionnement personnel sur les compétences et attitudes relatives à l'exercice professionnel en psychiatrie et santé mentale
	2.9 Processus Tumoraux	- Expliquer les mécanismes physiologiques des tumeurs bénignes et malignes - Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées - Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes atteintes de cancer
	2.11 Pharmacologie et Thérapeutiques	- Identifier les éléments de la prescription médicale et infirmière et en évaluer les risques - Décrire les différentes thérapeutiques non médicamenteuses et leurs modes d'action - Expliquer les règles et les modalités d'administration des médicaments et repérer les risques majeurs - Argumenter les résultats de calculs de dosages médicamenteux
	4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	- Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique conformément aux bonnes pratiques - Assurer la surveillance et le suivi des activités thérapeutiques et diagnostiques en respectant les protocoles
	4.7 Soins palliatifs et de fin de vie	- Identifier les besoins spécifiques d'une personne et de son entourage en situation de fin de vie, de deuil, de déni, de refus - Conduire une démarche de communication adaptée à ces situations - Développer des connaissances et des habilités visant à la réalisation de soins de confort et de soins palliatifs en situation de fin de vie
4 et 9	5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	- Analyser les éléments de la prescription médicale - Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale - Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux - Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques - Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées - Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, compte rendus infirmiers, transmissions) - Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico social, associatif) - Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités - Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité - Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes - Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral
6	4.2 Soins relationnels	Adapter ses modes de relation et de communication aux personnes, aux situations et aux contextes
9	3.3 Rôles infirmiers Organisation du travail et inter professionnalité	- Identifier les différents modes d'exercice du métier d'infirmier - Décrire l'activité et les modalités d'organisation de l'infirmier selon les modes d'exercice (cabinet libéral, association, collectivité territoriale, etc. ;) - Décrire les conditions de collaboration et de coopération avec les différents acteurs de la santé dans les champs du sanitaire et du social
	UE Optionnelle	- Approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière - Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation

SEMESTRE 6

Compétences	UE	Objectifs
7	4.8 Qualité des soins Evaluation des risques	- Acquérir des outils d'analyse pour améliorer sa pratique professionnelle - Evaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne soignée - Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation) - Apprécier la fonctionnalité des matériels nécessaires aux soins et à l'urgence
7 et 8	5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	- Formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle - Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels - Analyser sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques - Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes) et identifier toute non-conformité - Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement - Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement - Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées - Utiliser les données contenues dans les publications scientifiques et/ou professionnelles - Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre - Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite
8	3.4 Initiation à la démarche de recherche	- Expliciter les liens existant entre la théorie, la recherche, et l'évolution de la pratique - Repérer les modes d'organisation de la recherche - Repérer des éléments de veille professionnelle dans le domaine de la recherche en soins infirmiers - Utiliser le questionnement de la recherche pour la réalisation d'un travail d'intérêt professionnel
	UE Optionnelle	- Approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière - Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation

2) ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

2.1) Généralités

L'enseignement à l'Institut de Formation débutera le :

Lundi de la première semaine de septembre jusqu'au vendredi de la première semaine de juillet.

L'enseignement sera en moyenne de 35 heures par semaine avec une amplitude allant de :

8h à 18h du lundi au vendredi inclus

Durant la troisième année, l'alternance entre stage et cours théoriques s'organise selon le tableau suivant

	Cours	Stages
S5	10 semaines	10 semaines
S6	5 semaines	5 semaines
		10 semaines

Au cours de l'année scolaire, les étudiants bénéficient de périodes de vacances:

- 2 semaines pour les fêtes de fin d'année
- 1 semaine en hiver
- 1 semaine au printemps

Les enseignements théoriques se répartissent de la façon suivante :

- CM = cours magistraux
- TD = Travaux dirigés
- TPG = Temps personnel guidé

2.2) Stages

Les stages sont d'une durée de 10 semaines réalisés en deux périodes de cinq semaines pour le semestre 5 et d'une période de 5 semaines et d'une période de 10 semaines pour le semestre 6. Les stages du semestre 6 sont réalisés sur 2 lieux différents. La période maximale reste de 10 semaines. Le choix de l'un de ces stages peut être laissé à l'étudiant en fonction de son projet professionnel et en accord avec l'équipe pédagogique.

Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine selon les organisations de travail des unités de soins. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de fériés sont possibles dès que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité. Cependant, les heures des jours fériés sont déduites du temps de stage.

Le planning est adapté au roulement des équipes en place dans les différents services. Les horaires seront fixés par le maître de stage des différents services ou par le tuteur de stage responsable de l'encadrement des étudiants.

Au cours de leur cursus de formation, les étudiants de l'IFSI du centre Hospitalier de Martigues ont obligation d'effectuer au moins 70 h de stage de nuit. Ces heures devront être réalisées au plus tard au semestre 5.

3) PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

3.1) Répartition des 60 ECTS sur la troisième année

Enseignement en IFSI :	35 ECTS
Sciences contributives au métier infirmier :	6 ECTS
Sciences et rôles infirmiers	26 ECTS
UE transversales	3 ECTS

Savoirs contributifs	ECTS
Sciences humaines	0
Sciences biologiques	6
Total	6

Savoirs Infirmiers	ECTS
Sciences infirmières, fondements	4
Sciences infirmières, interventions	8
Unités d'intégration	12
Unités optionnelles	2
Total	26

Méthodes de travail	ECTS
Anglais	3
Méthodes de travail	0

Enseignement clinique en 3 stages 25 ECTS

- Semestre 5 : 2 stages de 5 semaines
- Semestre 6 : Un stage de 5 semaines et un stage de 10 semaines

3.2) Lien entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences

Pour obtenir la validation d'une compétence, l'étudiant doit avoir acquis :

- Les ECTS des UE en relation avec la compétence
- Les éléments de la compétence en stage selon les critères et indicateurs du portfolio.

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Enseignement

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 2.6	5	Processus psychopathologiques	2
UE 2.9	5	Processus tumoraux	2
UE 2.11	5	Pharmacologie et thérapeutiques	2
UE 4.4	5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
UE 4.7	5	Soins palliatifs et de fin de vie	2

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Enseignement

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 4.2	5	Soins relationnels	1

Compétence 7 Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

Enseignement

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 4.8	6	Qualité des soins, évaluation des pratiques	3

Compétence 7 et 8: Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

Enseignement

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 5.6	6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	8

Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

Enseignement

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 3.4	6	Initiation à la démarche de recherche	2

Compétence 9: Organiser et coordonner des interventions soignantes

Enseignement

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 3.3	5	Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité	2

Compétence 9 et 4 : Organiser et coordonner des interventions soignantes
Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Enseignement

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 5.5	5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4

4) DISPOSITIF D'EVALUATION

4.1) Evaluation des compétences en IFSI

L'évaluation des enseignements semestriels donnent lieu à une session d'examen et une session de rattrapage/semestre.

Certaines évaluations peuvent être posées au cours du semestre pour des raisons d'intérêt pédagogique.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Pour les sessions de rattrapage

Les étudiants sont informés des dates et heures des épreuves par affichage à l'IFSI. Pour y participer, ils doivent s'inscrire par courrier auprès du Directeur de l'IFSI au maximum 10 jours avant la date de l'épreuve.

La session de rattrapage des unités d'enseignement du semestre 5 aura lieu au cours du semestre 6.

4.2) Evaluation des compétences en stage

4.2.1) Evaluation des stages

Le portfolio de l'étudiant, sera l'outil d'évaluation et d'auto évaluation.

L'évaluation en stage dépend de plusieurs éléments :

- La présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation.
- Avoir analysé des activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio
- Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations
- Avoir validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.

4.2.2) Attribution des ECTS de stage

Au retour à l'IFSI, un bilan est organisé par les formateurs.

L'obtention des ECTS attribuée au stage est soumise à leur validation par la Commission d'attribution des crédits présidée par le Directeur de l'Institut de Formation.

La commission est composée de formateurs, de représentants de l'enseignement universitaire et de représentants de tuteurs de stage.

Le dossier de l'étudiant y est présenté par le formateur référent.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue en fin de formation un nouveau stage dont les modalités sont fixées par la commission.

4.3) Attribution des ECTS en IFSI

Les crédits de formation sont attribués par la commission d'attribution des crédits. Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle ci se prononce sur **l'attribution des crédits européens** et sur **la poursuite du parcours de l'étudiant**.

Dates des commissions d'attribution des crédits

- **Semestre 5** **Février /mars**

- **Rattrapage S5** **Mai**

- **Semestre 6** **Validation des ECTS par le jury final mi -juillet**

5) OBJECTIFS DE STAGE

5.1) Objectifs globaux et spécifiques des stages des semestres 5 et 6

Les besoins de l'étudiant sont formalisés dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation ainsi que dans le portfolio présenté dès le premier jour du stage, rempli avec le tuteur.

Les objectifs de stage sont négociés sur le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Les objectifs globaux du stage permettent à l'étudiant :

- ✚ De tendre vers une professionnalisation
- ✚ D'acquérir des compétences professionnelles
- ✚ De tendre vers une prise d'initiative et un sens des responsabilités
- ✚ D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,

Les objectifs spécifiques du stage permettent à l'étudiant :

- ✚ D'adopter la juste distance professionnelle nécessaire
- ✚ De confronter ses idées à celles de professionnels
- ✚ De partager un questionnement professionnel
- ✚ De négocier un secteur de soins
- ✚ De participer à la conception et à la conduite de projet de soins
- ✚ De concevoir et de participer à des projets d'encadrement
- ✚ De développer des compétences d'autoévaluation
- ✚ De collaborer et de s'intégrer à l'équipe

5.2) Objectifs de stage du semestre 5

- **Avant le départ en stage** : l'étudiant construit ses objectifs personnels au regard de la spécificité du terrain de stage quinze jours avant le départ en stage.
- **le premier jour de stage** : le portfolio et les objectifs personnels sont présentés au tuteur pour validation ou réajustement.
- **Pendant le stage** (1^{ère} et 2^{ème} partie de stage) :

L'étudiant élabore une analyse de situation professionnelle.

- **Au retour du stage** :

Ces situations sont présentées au formateur référent lors du suivi pédagogique et/ou exploitées lors du suivi pédagogique collectif.

De plus, afin de développer, le raisonnement clinique et la prise en soins holistique du patient, l'étudiant élabore à partir d'une planification de soins, une transmission orale (relève) à partir d'un secteur négocié avec le tuteur et/ou le maître de stage. Il présentera cette relève au formateur référent de stage et au tuteur de stage lors du suivi de stage programmé

Soit :

- Secteur MCO, Long Séjour, lieux de vie : 5 patients
- Secteur réanimation, USC, USIC : 1 patient
- Secteur psychiatrie : 2 patients

5.3) Objectifs des stages du semestre 6

- **Avant le départ en stage** : l'étudiant construit ses objectifs personnels au regard de la spécificité du terrain de stage quinze jours avant le départ en stage.
- **le premier jour de stage** : le portfolio et les objectifs personnels sont présentés au tuteur pour validation ou réajustement.
- **Pendant le stage (1^{ère} et 2^{ème} partie de stage)** :

L'étudiant élabore une analyse de situation professionnelle à partir de 2 situations professionnelles à retranscrire dans le portfolio:

Consignes : Stage 6a : 1 analyse pour 5 semaines de stage ; stage 6b (préprofessionnel) : 1 analyse pour un stage de 10 semaines

Ces situations pourront être exploitées dans le cadre du suivi pédagogique collectif à l'IFSI et/ou lors de l'exploitation de stage.

De plus, afin de développer, le raisonnement clinique et la prise en soins holistique du patient, l'étudiant élabore à partir d'une planification de soins, une transmission orale (relève) à partir d'un secteur négocié avec le tuteur et/ou le maître de stage. Il présentera cette relève au formateur référent de stage et au tuteur de stage lors du suivi de stage programmé

Soit :

- Secteur MCO, Long Séjour, lieux de vie : 8 à 10 patients
- Secteur réanimation, USC, USIC : 2 patients
- Secteur psychiatrie : 4 patients

5.4) Procédure de stage

Suivant la spécificité du terrain de stage, l'étudiant mobilise les connaissances acquises lors des unités d'enseignement. Il identifie les points forts acquis, les points à approfondir et les retranscrit dans son portfolio.

Le formateur référent du stage :

- Prend contact avec le tuteur de l'étudiant pour fixer la date de la rencontre sur le terrain de stage (les modalités de cette rencontre sont définies en aval).

6. SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'étudiant ou de l'élève, en vue d'une meilleure intégration des différents savoirs.

Pour la formation infirmière, la réglementation en vigueur ne prévoit pas de temps de suivi pédagogique. Dans son projet et afin de garantir la qualité de la formation, l'équipe pédagogique a fait le choix d'organiser le suivi des étudiants dans le temps personnel guidé des semestres.

L'équipe pédagogique propose deux types de suivis pédagogiques : individuel et collectif.

6.1) Le suivi pédagogique individuel a pour objectifs:

- ✚ D'inscrire l'étudiant dans un processus d'auto - questionnement et d'auto - évaluation,
- ✚ De suivre la progression de l'étudiant, au regard du projet pédagogique défini et de son parcours personnalisé,
- ✚ De faire le lien avec le dispositif de formation : outils d'évaluation, référentiels de compétence,
- ✚ De l'accompagner dans la construction et l'évolution de son identité et de son projet professionnels.

Chaque étudiant bénéficie d'un formateur référent.

L'étudiant de troisième année bénéficie d'un suivi pédagogique individuel obligatoire. Le rendez vous est fixé par le référent pédagogique. Ce suivi aura lieu en fin de I semestre 5 6. L'étudiant peut demander à son référent de bénéficier d'autres suivis pédagogiques individuels.

Le suivi pédagogique collectif :

Il a pour objectif de favoriser les échanges, les questionnements, le partage des expériences, de se confronter à des points de vue différents, ce qui permet aux étudiants de mettre du sens à l'écart entre théorie et pratique de terrain.

En cas d'absence prolongée du référent, la continuité du suivi est garantie par la désignation d'un autre référent.

6.2) Suivi pédagogique de l'étudiant en stage a pour objectifs

- ✚ D'accompagner l'étudiant dans l'acquisition des compétences.
- ✚ D'évaluer et réajuster l'atteinte des objectifs institutionnels
- ✚ De formaliser le bilan de mi-stage
- ✚ D'articuler le projet pédagogique de l'IFSI avec le terrain de stage
- ✚ D'aider l'étudiant dans l'auto évaluation de l'atteinte des objectifs personnels et dans la construction de son projet professionnel.
- ✚ De travailler l'analyse des pratiques professionnelles

6.2.1) Modalités :

- ✚ Rencontre tripartite (tuteur de stage, étudiant, formateur référent du stage) afin d'évaluer les apprentissages dans une approche par compétences.
- ✚ Au moins, une fois par stage semestriel
- ✚ Sur le lieu de stage (ou à l'IFSI dans certains cas).
- ✚ Sur rendez vous à l'initiative du formateur référent du stage (date qui sera connue des 3 parties) et si nécessaire à la demande de l'étudiant ou du tuteur de stage.

Les étudiants sont tenus d'être présents le jour du rendez vous fixé, de présenter leur portfolio et tous les travaux à réaliser durant le stage.

Pour chaque stage le formateur organise le bilan de la façon suivante :

- ✚ Stage de 5 semaines : il est à programmer la 3^{ème} semaine ou au début de la 4^{ème} semaine
- ✚ Stage de 10 semaines sur un même lieu, le bilan s'effectuera entre la 4^{ème} et la 6^{ème} semaine.

NOTA BENE : en fonction des disponibilités ou impératifs du terrain, ces critères peuvent être soumis à modification.

6.2.2) Déroulement

En amont de la rencontre :

- ✚ Le tuteur de stage, avec ou sans le professionnel de proximité, aura évalué la prise en soins d'une ou plusieurs personnes.

Le jour du bilan:

- ✚ l'étudiant présente au tuteur et au formateur le travail attendu. Le formateur référent de stage et le tuteur apportent les réajustements nécessaires. Le formateur pourra solliciter une seconde rencontre sur le terrain ou à l'IFSI, si un suivi complémentaire s'avère nécessaire.
- ✚ L'évaluation des compétences et des activités de soins en cours d'acquisition, font l'objet d'un bilan.

6.2.3) L'exploitation de stage

Définition

L'exploitation de stage est un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles (en lien avec le référentiel de compétences) vécues ou observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.

Objectifs et intentions pédagogiques afin de favoriser la professionnalisation:

- ✚ Comprendre les situations rencontrées en stage,
- ✚ Prendre suffisamment de recul pour établir des liens entre les connaissances et la pratique professionnelle,
- ✚ Analyser cette pratique professionnelle,
- ✚ Travailler la dimension émotionnelle de la prise en soins,

Cette séquence doit permettre aux étudiants d'acquérir les savoirs nécessaires pour :

- ✚ **Comprendre** : Les situations de soins et de travail,
- ✚ **Agir** : Savoir faire avec qualité et sécurité,
- ✚ **Transférer** : Capacité à mobiliser toutes les ressources dans des situations nouvelles.

Modalités

L'exploitation de stage a lieu à l'IFSI sous forme d'ateliers constitués de 14 étudiants maximum encadrés par un formateur référent. Il est organisé dès le retour de stage de l'étudiant.

a. ORGANISATION DE LA SEANCE

Chaque étudiant présente synthétiquement une situation observée ou vécue en stage puis l'une d'entre elles est choisie ou tirée au sort par le groupe.

b. L'ANALYSE DE SITUATION

Suivant la méthodologie du groupe d'enseignement d'analyse de situations professionnelles ou éducatives (GEASE/GEASP), la situation est décrite par l'étudiant l'ayant vécue sans qu'il ne soit interrompu. S'en suit une phase de questionnement par le reste du groupe. Le narrateur se met ensuite en retrait. Les autres participants élaborent alors les hypothèses de compréhension relative à la situation.

c. LA SYNTHÈSE

A la fin de la séquence de regroupement, l'étudiant rédigera sur le document intitulé « synthèse » les conclusions de son analyse :

- **Qu'est-ce que j'ai compris ?**
- **Qu'est-ce que je souhaite approfondir en théorisation ?**
- **Qu'est-ce que je peux transférer dans ma pratique à venir ?**

Il est conseillé à l'étudiant de garder ce document de synthèse dans le portfolio.

7) LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ

7.1) Les délégués de promotion

Ils représentent l'ensemble de la promotion au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et de ses trois sections :

- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- La section relative à la vie étudiante.

Les différentes sections sont notamment amenées à prendre des décisions très importantes concernant la scolarité de chaque étudiant. (Demande de redoublement, insuffisances théoriques et pratiques, sanction disciplinaire, exclusion temporaire ou définitive etc...)

7.1.1) Le rôle des délégués de promotion

- Avant les différentes réunions :

Proposer un temps de rencontre de toute la promotion

Donner l'information sur les points à l'ordre du jour

Recueillir les différents points de vue sur les sujets à aborder, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Faire une synthèse des points de vue exprimés

- Pendant les réunions

Les points de vue rapportés sont ceux de la promotion. Les délégués ont droit à la parole comme tous les autres membres.

Demander la parole

Exprimer son point de vue dans le respect mutuel.

- Après les réunions

Faire le compte rendu à la promotion

Rappel

Concernant la section compétente pour le traitement pédagogique et celle relative aux situations disciplinaires, il y a obligation de respect du secret professionnel, notamment pour les débats concernant la situation particulière de certains étudiants.

Les documents de travail remis en séance ne sont pas à diffuser

7.2) Les attentes institutionnelles

La philosophie de l'institut valorise la place de l'étudiant dans le dispositif de formation.

Une implication forte des étudiants dans la vie de l'institution est attendue

Les délégués sont le trait d'union permanent entre la promotion et le directeur de l'institut, le formateur responsable, les autres personnels de l'IFSI, pour toutes les questions internes à la promotion, la transmission de consignes ponctuelles, la résolution avec l'ensemble de la promotion, des problèmes inhérents à la vie de tout groupe en formation etc....

Ils contribuent à déterminer les modalités de fonctionnement du groupe, pour que chacun y trouve sa place, dans le respect des règles de fonctionnement qui ne sont pas incompatibles avec la bonne ambiance et la convivialité.

Ils proposent toutes les initiatives pouvant améliorer la vie sociale de la promotion en particulier et de l'IFSI en général.

Ils contribuent à développer des contacts avec les autres promotions, élaborer des projets communs d'activités diverses, créer une ambiance dynamique dans l'IFSI.

7.3) Les réunions de la section de la vie étudiante

Elles ont lieu, deux fois par an, à la demande du Directeur de l'Institut ou des étudiants. Toutes les questions relatives aux conditions de formation et à la vie étudiante peuvent être abordées. Cette instance à laquelle participent également les représentants de l'équipe pédagogique et du secrétariat, a pour objectif de favoriser le dialogue et la communication au sein de l'IFSI, de réguler les éventuels dysfonctionnements du quotidien et de favoriser la convivialité et un climat favorable à l'épanouissement de chacun, au sein de la communauté humaine à vocation professionnelle que constitue l'IFSI.

8) MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT

8.1) Modalités d'admission

*Les étudiants ayant validé 150 ECTS et effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant **le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.***

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- ✚ La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration
- ✚ La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation
- ✚ La validation des actes, activités ou techniques réalisées en situation réelle ou simulée.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'infirmier.

La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 62 de l'arrêté du 31 juillet 2009.

8.2) Rattrapage

En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les éléments des compétences en stage manquants. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, le conseil pédagogique en est informé

L'obtention des ECTS attribuée au stage est soumise à leur validation par la Commission d'attribution des crédits composée de formateurs, de représentants de l'enseignement universitaire et de représentants de tuteurs de stage.

8.3) Réorientation

En cas de difficultés à poursuivre la formation, tout étudiant peut se réorienter vers une autre filière. «Lorsque l'étudiant fait le choix de se réorienter, un dispositif spécial de compensation lui permet d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et sa validation correspondant en crédits européens.

Le cas échéant, un dispositif de soutien est mis en place ».